

Les décisions

- ▶ Election du Bureau de l'UVHC
- ▶ Approbation des personnalités extérieures (hors collectivités territoriales)
- ▶ Compte financier 2011
- ▶ Subvention au Pôle I-Trans pour le montage de l'IRT
- ▶ Subventions aux associations étudiantes
- ▶ Sorties d'inventaire
- ▶ Avis sur la nomination du Directeur du CEPPEPES
- ▶ Conventions TEMPUS
- ▶ Protocole d'accord avec l'Agence Campus France
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Il présente M. Romaric Loirs, Vice-Président Etudiant, élu par le CEVU du 12 avril 2012.

M. R. Loirs remercie le Président. Il explique aux conseillers qu'il a occupé successivement les fonctions de secrétaire puis président de l'association des étudiants en sciences, la « SPHIMX », de vice-président en charge du développement durable au sein de la Fédération des Etudiants de Valenciennes, la « FEV » et a été élu au conseil de l'ISTV et au CEVU. Il souhaite encourager les initiatives étudiantes en lien étroit avec les associations présentes sur les Campus. Il aura à cœur également d'assurer le relais entre l'équipe de direction de l'établissement et les étudiants et leurs représentants en s'investissant également sur les grands dossiers liés à la politique de la vie universitaire.

M. le Président le remercie et propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

- Election du Bureau de l'UVHC.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que le Vice-Président Etudiant bénéficie d'un vote particulier : il est élu par les étudiants élus du CEVU. Il n'est pas concerné par l'élection du Bureau par le CA prévu par l'article 11 de nos statuts. La proposition soumise au vote porte sur la liste qui doit être soit approuvée, soit rejetée dans son ensemble : il ne s'agit pas ainsi d'émettre un avis sur chacun des Vice-Présidents. Il conclut en précisant que les Vice-Présidents CS et CEVU bénéficient d'une procédure particulière puisque leur nomination est soumise à l'avis préalable de leur conseil respectif (favorable en l'occurrence).

M. le Président le remercie. Il propose à chacun des Vice-Présidents de se présenter aux membres du Conseil d'Administration.

Mme Souad HARMAND remercie M. le Président ainsi que les membres du CEVU qui ont émis un avis favorable à sa nomination. Elle explique qu'elle a obtenu son diplôme d'ingénieur de l'Ecole des Mines de Douai en spécialité Energétique Industrielle en 1987. Elle a ensuite préparé un doctorat à l'Ecole des Mines Douai, en partenariat avec l'UVHC obtenu en 1990. Elle a travaillé en tant qu'ingénieur d'affaires au Centre ARMINE de l'Ecole des Mines de Douai de 1990 à 1992 et a ensuite intégré l'UVHC en tant que Maître de Conférences et a pratiqué ses enseignements à l'ENSIAME et sa recherche au Laboratoire TEMPO dans le domaine de l'énergétique. Elle a été nommée Professeur des Universités en 2000 et a depuis assuré successivement les responsabilités du service communication de l'ENSIAME, la direction adjointe de l'ENSIAME et la responsabilité de l'équipe Dynamique des Fluides et transferts Thermiques du laboratoire TEMPO.

M. Abdelhakim ARTIBA se présente à son tour. Il est Professeur des universités en informatique et réalise ses recherches au sein du laboratoire LAMIH, où il est responsable du thème « recherche opérationnelle et aide à la décision ». Il a obtenu son doctorat en Automatique et Informatique à l'UVHC et son habilitation à diriger des recherches à l'Université Claude Bernard Lyon 1. Il a enseigné en Belgique puis en tant que professeur titulaire à l'Ecole de Technologie Supérieure de Montréal de 2004 à 2007, puis à Supméca-Paris de 2006 à 2009. Il a été professeur invité dans de prestigieuses universités comme l'Académie des Sciences Chinoise, l'Académie Royale du Maroc, la North Carolina State University aux USA ou encore la Brunell University. Le professeur Artiba a également été impliqué dans différents projets en génie des opérations et en logistique en collaboration avec des partenaires industriels. Il a créé et dirigé pendant plus de dix ans le CREGI (Centre de Recherches et d'Etudes en Gestion Industrielle). Il a écrit et co-écrit plus de 40 articles dans différents journaux. Il a également écrit un livre sur la simulation (Introduction to Intelligent Simulation : RAO Language) et co-écrit un livre sur la planification des systèmes de production (The Planning and Scheduling of Production Systems: Methodologies and Applications).

M. Cyril GARNIER est Maître de Conférences HDR à la FSMS où il a occupé les fonctions de directeur adjoint en charge des enseignements. Docteur en neuro-anatomie fonctionnelle, il est spécialiste de la compréhension du contrôle de la motricité humaine au LAMIH. Auteur de plusieurs articles et communications scientifiques, il a organisé des congrès internationaux et il est membre de 3 sociétés savantes dont l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives où il est d'ailleurs membre du conseil d'administration et trésorier. Très actif sur le plan des responsabilités administratives, il a été membre du conseil d'administration de l'université, et membre du conseil d'UFR métiers du sport et de plusieurs commissions.

M. Bernard DEREMETZ est Maître de Conférences hors classe à l'université où il enseigne les statistiques, les probabilités et les mathématiques au sein de l'IUT. Très impliqué pour le développement de la formation par alternance, il a été directeur du service apprentissage de l'IUT depuis 2004 et président de l'association pour la promotion et l'évolution de l'alternance. Il a occupé de nombreuses responsabilités pédagogiques au sein du département techniques de commercialisation de l'IUT notamment en tant que directeur des études (de 1982 à 1984) puis chef de département de 1993 à 1999. Il s'est ensuite investi dans la création du département « Techniques de Commercialisation à orientation agro-alimentaire » qu'il a dirigé de 2002 à 2004. Il a également participé à la création de plusieurs diplômes européens et internationaux tournés vers la vente, le commerce et le management international et a été consultant en entreprise durant de nombreuses années.

M. Abdelhak KABILA est Maître de Conférences en mathématiques à l'UVHC depuis 1989. Reconnu pour la qualité de ses enseignements, il a mené de front ses activités de recherche concrétisées par une Habilitation à Diriger les Recherches obtenue en 2001 et la responsabilité de Directeur Adjoint de l'ISTV de 1996 à 2000. Il s'est particulièrement investi dans la réorganisation du premier cycle de l'Institut. Premier vice-président de l'Université, en charge des formations et de la vie de l'étudiant de 2000 à 2003, il a notamment animé et coordonné la réforme L-M-D au sein de l'équipe présidentielle. Ses travaux de recherche portent sur le domaine des singularités ainsi que sur la théorie des catastrophes dont les applications sont nombreuses en météorologie, en économie et en sociologie.

M. Fabrice GUIZARD est Maître de Conférences en histoire médiévale à la FLLASH. Spécialiste du moyen âge et du rapport homme/faune/flore/milieus, il est co-responsable au sein du laboratoire de recherche CALHISTE, de l'axe anthropologie de l'espace. Il participe à plusieurs sociétés savantes et il est auteur de plusieurs ouvrages et co-organisateur des rencontres internationales « des bêtes et des hommes ». Membre du conseil scientifique de l'université et du conseil de laboratoire, il occupe également plusieurs responsabilités au sein de la Faculté de Lettres : directeur adjoint depuis 2010, responsable adjoint du département histoire depuis 2005 et responsable de 2 licences professionnelles. Il a initié pour la Faculté des projets d'accords internationaux notamment avec l'Iran et le Sénégal.

Mme Nathalie CAOUDER est titulaire d'un doctorat sur les modèles de régression non linéaire obtenu en 1993 à Paris VII en partenariat avec l'INRA. Elle est devenue Maître de Conférences en statistiques et probabilités à l'université en 1994, au sein de l'ISTV. Ses recherches se sont orientées sur les méthodes d'analyse des données et de planification expérimentale au sein du Laboratoire de Mathématiques et Applications (LAMAV). Elle travaille actuellement avec le LAMIH et la société Bombardier sur l'amélioration de la fiabilité des systèmes d'accès voyageurs. Nathalie Caouder a exercé des responsabilités pédagogiques à l'ISTV dès 1996. Elle a notamment été directrice du département de mathématiques de 1999 à 2001.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que les modalités de vote pour l'élection du Bureau ne suivent pas de règles particulières. Ce vote se fait à main levée ou à bulletin secret si un des conseillers le souhaite.

M. E. Winter demande à voter à bulletin secret.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret puis au dépouillement de ces votes.

Vote : adoption à l'unanimité (2 votes blancs)

- Approbation des personnalités extérieures (hors collectivités territoriales)

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, explique aux conseillers les modalités d'approbation des personnalités extérieures des trois conseils centraux. Pour le CS et le CEVU, la liste des personnalités a été approuvée respectivement par ces différents conseils. Le CA doit désormais délibérer sur chacune des listes, du CS, du CEVU et du CA.

M. le Président soumet à l'approbation du conseil la nomination des personnalités extérieures suivantes, membres du Conseil Scientifique :

- **3 représentants des activités économiques :**
 - Jean-Marie DELBECQ, Président du Pôle de Compétitivité I-TRANS,

- Lucette VANLAECKE, Directeur Régional Nord-Pas de Calais Picardie de Réseau Ferré de France,
- Daniel CADET, Directeur des relations extérieures d'ALSTOM TRANSPORTS.

- **2 représentants désignés à « titre personnel » :**

- Nicolas BELANGER, Program Manager - EUROCOPTER
- Françoise PAILLOUS, Déléguée Régionale du CNRS Nord-Pas de Calais-Picardie.

Vote : adoption à l'unanimité.

M. le Président soumet alors à l'approbation du conseil la nomination des personnalités extérieures suivantes, membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire:

- **2 représentants des activités économiques :**

- Romaric DAURIER, Directeur du Théâtre Le Phénix, Scène Nationale de Valenciennes,
- Séverine VAAST, responsable formation et recrutement chez AGC Glass France à Boussois (Société de verrerie et miroiterie industrielles),

- **1 représentant désigné à « titre personnel » :**

- Thierry CLAISSE, Proviseur du Lycée Wallon à Valenciennes

Vote : adoption à l'unanimité.

M. le Président soumet enfin à l'approbation du conseil la nomination des personnalités extérieures suivantes, membres du Conseil d'Administration:

- **2 représentants des activités économiques :**

- Rémi CAUSSE, Directeur Général de Bombardier Transports à Crespin ;
- François-Régis CUMINAL, Directeur de la Division Corporate Planing et Communication TMMF
- Toyota Onnaing ;

- **3 représentants à titre personnel :**

- Geneviève ADAM, Adjointe au Maire de la Ville de Valenciennes, en charge des relations internationales ;
- Christophe DI POMPEO, Adjoint au Maire délégué aux Finances, à la coopération décentralisée et aux Jumelages ;
- Claude LANCELLE, ville de Cambrai.

Vote : adoption à l'unanimité.

Les personnalités extérieures (hors collectivités territoriales) du Conseil d'Administration sont alors invitées à prendre part à la séance.

M. le Président remercie les personnalités extérieures présentes pour leur intérêt envers l'établissement et le territoire. Il propose alors de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Compte financier 2011

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente les points essentiels du compte financier 2011. Les modifications par rapport à l'année précédente portent sur la création du Service à comptabilité distincte (SACD) de Cambrai qui a son propre compte financier 2011, ainsi que sur le module de prestations internes de SIFAC.

Les recettes sont de 100 632 271,77 €, se décomposant comme suit :

- Université, hors SACD de Cambrai : 100 419 925,17€
- SACD de Cambrai : 212 346,60€

Les dépenses sont de 101 732 565,58€, se décomposant comme suit :

- Université, hors SACD de Cambrai : 101 558 147,32€
- SACD de Cambrai : 174 418,26€

Le fonds de roulement disponible est de 17 478 k€. Concernant le chiffre d'affaires, les études et prestations de recherche et les prestations de services sont en baisse, tandis que la formation continue et les autres prestations sont en hausse. Les subventions d'exploitation sont légèrement à la hausse concernant les collectivités territoriales et l'union européenne, l'augmentation est faible de la part de l'Etat ; enfin la taxe d'apprentissage est en baisse. La masse salariale quant à elle augmente de 2 493k€ par rapport à 2010 (1 429 k€ pour les charges sociales, 570 k€ pour les rémunérations principales et 306 k€ pour les primes et indemnités). Il conclut en évoquant les chantiers 2012, notamment l'intégration du patrimoine immobilier par composants, l'inventaire physique, l'apurement des immobilisations en cours et la mise en place du Contrôle Interne Comptable et Financier.

M. le Président le remercie et donne la parole aux commissaires aux comptes pour la présentation du rapport de certification des comptes 2011.

Mme C. Fontaine, Associée du Cabinet Mazars, rappelle les réserves émises en 2010 et présente celles maintenues en 2011 :

- Absence d'intégration du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat
- Absence de mise en œuvre de la comptabilisation par composants
- Absence d'inventaire physique des biens mobiliers
- Comptes d'attente non soldés

Elle poursuit avec les observations levées en 2011 qui traduisent les améliorations apportées à l'établissement des comptes :

- Impact des régularisations apporté au bilan d'ouverture (1/1/2010)
- Non compensation des prestations internes dans la présentation des états financiers
- Compensation des clients débiteurs et créditeurs dans la présentation des états financiers

M. O. Birembaux demande des explications sur le stock des recommandations de la paie et notamment ce que représente la recommandation en risque élevé.

Mme A. Albertin, Senior Manager du Cabinet Mazars, lui répond qu'il s'agit du risque théorique que représentent les gestionnaires de paie.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, explique, qu'en effet, ce qui pose problème en terme d'analyse du risque, c'est que chaque gestionnaire a accès à tous les dossiers, y compris aux données sensibles qui les constituent (RIB) et à son propre dossier. Or, l'outil HARPEGE ne permet pas d'empêcher qu'un gestionnaire accède à son dossier.

M. V. Guidez, Agent Comptable, confirme que pour tous les gestionnaires de paie, l'agence comptable vérifie tous les mois leur rémunération au titre du contrôle interne.

En conclusion, M. le Président demande alors aux Commissaires aux comptes si l'UVHC fait figure de « bon élève ».

Mme C. Fontaine lui répond que l'établissement a montré une réactivité exemplaire par rapport aux observations faites précédemment. Elle pense que l'Université va évoluer vers un rapport sans réserves rapidement.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente alors le rapport de l'ordonnateur. Le résultat est positif, même si les recettes globales ont diminué de 0,27%. Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 1,1% et les dépenses de masse salariale de 3,35%. La dotation Etat est en hausse en 2011 mais liée exclusivement à l'actualisation du socle de la masse salariale (+2,33%) et malgré une réserve de précaution fixée par l'Etat passée de 76 723€ en 2010 à 201 594€ en 2011. Le montant des investissements est en recul suite à des moindres dépenses dans le cadre des constructions.

M. le Président le remercie. Il fait part de son inquiétude quant au poids de la masse salariale et la capacité de l'établissement à investir.

M. E. Winter demande si les pertes des recettes de l'apprentissage hors quotas sont importantes.

M. V. Guidez, Agent Comptable, lui répond que les opérations de collecte de taxe d'apprentissage sont le résultat de la qualité des réseaux. Cela fonctionne bien avec Formasup, mais est plus difficile pour le reste.

M. E. Winter estime qu'il y a peut-être des recettes à aller chercher dans ce cadre pour augmenter notre part d'investissement.

M. V. Guidez lui répond que ce sont aussi des recettes qui génèrent des dépenses.

M. H. Ezzedine aimerait que l'an prochain soient harmonisés les chiffres qui sont donnés. Certains sont en € et d'autres en k€.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote pour arrêter sans réserves le compte financier 2011 de l'établissement.

Vote : adoption à l'unanimité.

M. le Président propose alors de passer au vote pour l'affectation du résultat de l'exercice 2011 aux réserves.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Subvention au Pôle I-Trans pour le montage de l'IRT

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente la subvention d'un montant de 44 800€ à l'association Transports Terrestres Promotion chargée de la promotion du pôle de compétitivité I-Trans afin de participer au financement du Cabinet d'expertise juridique pour le montage de l'IRT « Railenium ». Il poursuit en expliquant que la moitié de cette somme fera l'objet d'un remboursement par le PRES ULNF et que l'autre moitié viendra en déduction de la participation de l'UVHC à l'IRT.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Subventions aux associations étudiantes

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, présente 3 demandes de subvention pour des associations étudiantes émanant des composantes (BDE IAE, FAEIE et STAPS VA). Il précise que la commission des finances a émis un avis favorable à ces demandes.

M. O. Birembaux est étonné de la somme attribuée à la Fédération des étudiants de l'ENSIAME (FAEIE).

M. P. Beaumont, Président de la FAEIE, rappelle les différents projets portés par cette association, notamment la participation à l'éco-marathon Shell, à des forums pour promouvoir l'ENSIAME, etc.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, confirme que cette association participe au rayonnement de l'ENSIAME. Elle ajoute que le rapport de l'AERES souligne la nécessité de soutenir la vie étudiante.

M. le Président ajoute que l'ENSIAME est une école d'ingénieurs : il faut qu'elle soit visible par rapport aux autres écoles d'ingénieurs. C'est aussi le cas de l'IAE au sein du réseau des IAE et de l'IUT au sein de l'ARIUT.

Mme N. Caouder, Vice-Présidente chargée de la vie de l'étudiant ajoute que les dossiers présentés par le Bureau des étudiants de l'ENSIAME pour le FSDIE sont des dossiers bien construits et sérieux.

M. R. Cuminal intervient pour abonder en ce sens. Il siège au Conseil de l'ENSIAME et confirme que cette association porte de nombreux projets, dont les détails et le bilan financier ont été donnés en séance du Conseil de l'ENSIAME.

Mme G. Adam, siégeant aussi au Conseil de l'ENSIAME, ajoute à son tour que les dossiers présentés par les étudiants de l'ENSIAME sont appréciés.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention

- Sorties d'inventaire

M. V. Guidez, Agent Comptable, présente la liste des biens faisant l'objet d'une sortie d'inventaire comptable, pour une somme totale de 411 855, 10€. Il précise que les biens ayant une « valeur de sortie » sont des biens qui ne sont pas complètement amortis.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité.

- Avis sur la nomination du Directeur du CEPPEP

M. le Président rappelle que M. Pascal Tonarelli a dirigé le CEPPEP pendant 4 ans. A l'issue de son mandat, il a été nommé administrateur provisoire puis chargé de mission. Il propose désormais que ce soit M. Bernard Deremetz qui prenne la direction du CEPPEP.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que d'après les statuts du service commun de la formation continue, le Directeur est nommé pour un mandat de 4 ans par le Président, après avis du CA. Avec cette nouvelle désignation, le mandat du Directeur arrive désormais en synchronie avec le mandat du Président et du Bureau.

M. le Président précise que M. P. Tonarelli reste coordonnateur régional et académique de la formation continue jusqu'en 2014. Il travaillera en concertation avec M. B. Deremetz.

Mme M. Ledoux demande comment M. B. Deremetz pourra gérer ses 2 mandats, Directeur du CEPPEPES et Vice-Président.

M. le Président rappelle que M. Gérard Dechy a été Directeur du CEPPEPES et Vice-Président chargé de la formation continue. M. B. Deremetz se sent capable de gérer ces 2 fonctions. S'il s'avère que la charge de travail est trop importante, il pourra faire appel à des chargés de mission.

Mme M. Ledoux demande s'il a une stratégie du développement de la formation continue.

M. le Président lui répond que la stratégie est simple, c'est de développer la formation continue. L'expérience acquise par M. B. Deremetz dans le domaine de l'apprentissage et le milieu socio-économique est un plus. Il demandera à M. B. Deremetz d'exposer sa vision et les perspectives de la formation continue lors du prochain CA.

M. E. Winter estime qu'il y a des recoupements entre les différentes vice-présidences. Il se demande comment va fonctionner le tout.

M. le Président lui répond qu'il en a discuté avec ses Vice-Présidents. La Vice-Présidente chargée des formations doit s'occuper de la restructuration de l'offre de formation avec un adossement à la recherche. Le Vice-Président chargé de la formation tout au long de la vie et de l'alternance viendra en complément de la formation initiale. Enfin, il était important d'identifier une vice-présidence chargée de la vie de l'étudiant à part entière.

Mme M. Ledoux demande pourquoi la Vice-Présidente chargée de la vie étudiante n'a pas été présentée en CEVU.

M. le Président lui répond que ce n'est pas une Vice-Présidente institutionnelle.

Mme M. Sforzin souhaite souligner la lisibilité et la cohérence de cette équipe avec les missions définies par le Ministère.

M. P. Beaumont demande quelle sera la place du Vice-Président Etudiant.

M. le Président lui répond qu'il aura les missions que la réglementation prévoit pour le Vice-Président Etudiant. Au-delà de ça, il assure qu'il a toute sa confiance et souhaite qu'il y ait un vrai binôme « Vice-Président Etudiant et Vice-Présidente chargée de la vie de l'étudiant ».

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services rappelle les fonctions du Vice-Président Etudiant définies par le code de l'éducation et reprises dans nos statuts : « *Le Vice-Président Etudiant est chargé des questions de vie étudiante en lien avec le CROUS et le CLOUS de Valenciennes. Il est associé par le Président de l'Université aux travaux du bureau et du bureau élargi pour les questions relevant de la vie étudiante* ». Par ailleurs il préside et anime la commission Vie de l'étudiant.

M. le Président propose alors de passer au vote pour la nomination de M. B. Deremetz en tant que Directeur du CEPPEPES.

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention

- Délégation de pouvoir du CA au Président

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, souhaite informer les conseillers de la délégation de pouvoir du CA consentie au Président, notamment pour l'approbation de certaines conventions, l'octroi de subventions aux associations étudiantes et l'autorisation d'ester en justice. Il est souhaitable de pouvoir proposer une évolution de ce système pour pouvoir alléger l'ordre du jour du CA, afin de le recentrer sur les enjeux stratégiques en diminuant la part liée à la gestion.

- Conventions TEMPUS

M. le Président rappelle que l'UVHC est coordonnateur de 2 projets TEMPUS (1 avec l'Algérie, 1 avec le Maroc), les conventions ayant été présentées et approuvées par le CA en séance du 13 octobre 2011. Il s'agit désormais d'approuver l'ensemble des conventions entre l'UVHC et ses partenaires sur le financement des projets qu'ils portent.

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, explique que la partie « équipement » est acquise par l'UVHC par le biais de marchés publics pour garantir la bonne exécution de la dépense.

M. V. Guidez, Agent Comptable, précise que les projets TEMPUS bénéficient de dispositions particulières : les biens ne sont pas inscrits à l'inventaire de l'établissement même si c'est lui qui les acquiert.

Mme A. Beldi, coordinatrice des projets TEMPUS, rappelle que la gestion de ces projets est décentralisée. L'UVHC gèrera uniquement les séjours et les déplacements des partenaires.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Protocole d'accord avec l'Agence Campus France

M. F. Guizard, Vice-Président chargé des relations internationales, présente le protocole d'accord avec l'Agence Campus France ayant pour objet le recrutement et l'accompagnement au sein des établissements d'enseignements supérieurs français des étudiants brésiliens bénéficiaires d'une bourse d'études dans le cadre du programme « sciences sans frontières ». Il précise que ces étudiants brésiliens suivront 2 mois d'enseignement en français (géré par le PRES ULNF en juillet et août) puis 2 semestres de formation. Il ajoute qu'à l'issue de la campagne de recrutement, 6 étudiants brésiliens viendront à l'UVHC : 1 à l'ENSIAME, 6 à l'ISTV. L'UVHC recevra 1 000€ par étudiant ; un tutorat sera mis en place mais aucun diplôme ne sera délivré.

Mme C. Follet demande s'il n'y a pas moyen de leur délivrer des crédits ECTS.

M. F. Guizard lui répond que le système brésilien est très différent et qu'il sera difficile de créer une équivalence.

Mme F. Truffert souhaiterait avoir la liste de ces étudiants pour les inscrire à la bibliothèque universitaire et propose d'acquérir des ouvrages français/portugais pour les accompagner dans leur année.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Questions diverses

M. P. Rutkowski revient sur le calendrier des élections des conseils centraux. Il estime que les listes de candidats ont été publiées tardivement. Il souhaite que les listes puissent être publiées 6 jours ouvrés avant les élections.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, comprend sa remarque. Il explique, cependant, que l'établissement est tenu par des délais réglementaires. Toutefois, il précise que l'on peut sans doute évoluer dans les modalités de communication. Il a demandé un rapport aux différents services ayant contribué aux opérations électorales pour dégager des pistes d'amélioration.

Avant de lever la séance, M. le Président souhaite remercier publiquement M. Jean-Marie Flamme pour tout le travail réalisé avec l'équipe précédente.

M. J-M. Flamme remercie M. le Président. Il fait part de son plaisir à avoir fait ce bout de chemin ensemble malgré quelques coups d'éclat parfois. Il remercie les services généraux, souvent dénigrés. Il souhaite que la collaboration continue avec ces services.

M. le Président lève la séance à 17h45.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mmes Adam et Lancelle
M. Cuminal

Collège A

Mme Follet
MM. Ezzedine, Gazalet et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

Mme Ledoux
MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Beaumont, Leclercq, Moisan et Tahiri

Membres de droit MM. Chabasse, Deroullers et Guidez

Membres invités Mmes Caouder, Hannedouze, Harmand et Truffert
MM. Artiba, Deremetz, Garnier, Guizard, Kabila, Loirs, Varago et Vaganay

Ont donné pouvoir Mme Descargues-Grant à M. Ourak
M. Mallet à M. Beaumont
M. Barbier à M. Adam

Fait à Valenciennes, le 6 juin 2012

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK